

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2100)

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL126

présenté par

Mme Rabin, M. Ayrault, M. Belot, Mme Bouillé, Mme Bulteau, M. Chauveau, Mme Clergeau,
M. Daniel, M. Goua, M. Ménard et M. Raimbourg

à l'amendement n° CL189 de M. Da Silva

ARTICLE 6

I.- Après la cinquième ligne du tableau de l'alinéa 3, insérer la ligne suivante:

		Côtes d'Armor	15
		Finistère	23
		Ile et Vilaine	22
Bretagne-Pays de la Loire	150	Loire Atlantique	28
		Maine et Loire	20
		Mayenne	9
		Morbihan	17
		Sarthe	15
		Vendée	15

II.- En conséquence, supprimer les sixième et quatorzième lignes

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent que la loi puisse constituer une nouvelle région Bretagne-Pays de la Loire par l'addition de ces deux régions actuelles, entières et sans modification des départements qui les composent. En conséquence, ils souhaitent adapter le nombre d'élus au

sein du futur conseil régional en respectant les diminutions d'effectifs régionaux tels que proposées pour les autres régions redécoupées par le projet de loi.